
CONSEIL D'UFR PROCES-VERBAL N°7

Jeudi 1^{er} juin 2023

Membres élu.e.s présent.e.s : Sébastien AUBINEAU, Maylis BOUDREAU, François BRIZAY, Pascal CHAUCHEFOIN, François DUBASQUE, Damien DUPERRE, Marie FERRU, Chloé FREYGNAC-VERDIER, Sandrine GIL, Jérôme GREVY, Thomas GUGLIELMO, Isabelle HIS, Armelle JACQUEMOT, Anne JOLLET, Stéphane JOUFFRE, Pascale LARIGAUDERIE, Séverine LEMAITRE, François LUMINEAU, Mattéo MADIÉ, Alexis PEREZ, Jean Louis YENGUE

Membres élu.e.s excusé.e.s : Henri COLIN, Tom DELAMAIN, Nadine DIEUDONNE-GLAD, Arnaud FRANCOIS, Alistair HENDERSON, Yara KOUAIDER, Jean-Marie LECOINTRE, Matthieu LEE, Benoît LEROUX, Marjolaine MAUROUX, Isabelle SANTOIRE

Absent.e.s ayant donné procuration : Tom DELAMAIN à Maylis BOUDREAU, Nadine DIEUDONNE-GLAD à Séverine LEMAITRE ou à défaut à Anne JOLLET, Arnaud FRANCOIS à Benoît LEROUX ou à défaut à Stéphane JOUFFRE, Alistair HENDERSON à Damien DUPERRE, Yara KOUAIDER à Mattéo MADIÉ ou à défaut à Maylis BOUDREAU, Matthieu LEE à François LUMINEAU ou à défaut à Marie FERRU, Benoît LEROUX à Anne JOLLET ou à défaut à Stéphane JOUFFRE, Marjolaine MAUROUX à François LUMINEAU ou à défaut à Sébastien AUBINEAU

Membres invité.e.s présent.e.s : Samuel ARLAUD, Christel BIDEI-ILDEI, Pascal BOUCHERY, Yannis DELMAS, Hélène FORTIN, Marina GABET, Ludovic GAUSSOT, Sophie JALABERT, Philippe MAINTEROT, Lucie MALBOS, Eric MARCEAU

Membres invité.e.s excusé.e.s : Isabelle AABKARI, Benoît AUBIGNY, Cécile AUZOLLE, Claire BEAUSSE, Olivier CLOCHARD, Serge HELIAS, Gilles MARMASSE, Christian PAPINOT, Nicolas TRAN, Catherine TREHONDAT, Cécile VOYER, Graeme WATSON

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2023

Le PV de la séance du 27 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

2. Informations générales

A. Dialogue Formation du 22 mai 2023

Pour la première fois dans la série de dialogues de gestion interne avec la présidence de l'Université de Poitiers, s'est tenu un dialogue Formation le lundi 22 mai. Etaient présent.e.s le directeur, Jean Louis Yengué, le responsable administratif, Eric Marceau, l'assesseur à la formation, François Dubasque et la responsable du service scolarité, Catherine Tréhondat, pour l'UFR, et la vice-présidente Formation, Noëlle Duport, la vice-présidente déléguée à la Formation et à la Vie universitaire, réussite étudiante, Lydie Ancelot et la responsable du pôle Formation et réussite étudiante, Christine Loubet, pour l'UP.

Ce dialogue a été l'occasion de faire un bilan de la mise en place de la nouvelle offre de formation par l'UFR et de définir quelques priorités pour 2023-2024.

Dispositifs de réussite étudiante

L'OREVE (Observatoire de la Réussite Et de la Vie Etudiante) a communiqué les résultats de son enquête menée auprès des étudiant.e.s de 1^{ère} année de licence. Concernant le dispositif d'enseignant.e.s référent.e.s, les inégalités sont flagrantes dans la manière dont il est appliqué à l'UFR SHA. Ce dispositif sera donc mis à l'ordre du jour d'une prochaine commission formation pour en faire un bilan et trouver des voies d'amélioration.

Le dispositif « Oui si » sera mis en place à la rentrée 2023 pour les étudiant.e.s de 1^{ère} année de licence par le département de Musicologie. Un bilan sera fait par la suite et une réflexion autour d'un éventuel élargissement du dispositif à d'autres formations sera menée.

Il a été constaté que certains masters de l'UFR SHA ont des taux de réussite anormalement bas par rapport à la moyenne de l'établissement. Les assesseur.e.s formation vont donc contacter les responsables des parcours concernés pour tenter de comprendre ces résultats et réfléchir à des pistes pour les améliorer.

Approche par compétences

Les départements concernés par la mise en place de l'approche par compétences pour les trois prochaines années sont la Psychologie, la Musicologie, puis la Géographie. Il est rappelé que cette transition nécessite un important travail préparatoire qui demande environ une année.

Nouvelle Offre de Formation

Les formations de l'UFR ont fait un important effort de toilettage de leurs maquettes pour rentrer dans le cadrage. L'offre est désormais plus lisible pour les étudiant.e.s.

Quant à la soutenabilité de l'offre de formation, l'objectif visé par l'équipe de direction de 3 000 HeqTD d'économie a été atteint. Il a ainsi été souligné par la vice-présidente

Formation que l'UFR s'était bien engagée dans une voie de convergence vers l'enveloppe cible fixée.

B. Dialogue Finances du 30 mai 2023

Le dialogue financier avec la présidence a eu lieu mardi 30 mai. Etaient présent.e.s le directeur, Jean Louis Yengué, le responsable administratif, Eric Marceau, et la responsable du service financier, Claire Beausse, pour l'UFR, et la responsable de la cellule de pilotage et d'appui à la stratégie, Marie Gac, la directrice des affaires financières, Catherine Machard, le directeur général des services adjoint, Nicolas Boistay, et la vice-présidente Finances, Flora Sfez, pour l'UP.

La présidence a conclu que la gestion financière de l'UFR était saine.

Un point de vigilance a été souligné : la consommation de la restauration hors marché, i.e. au restaurant, est très importante, à hauteur de 40 000€ lorsque celle de l'UP est de 300 000€. Le service financier a étudié ces dépenses pour renvoyer des éclairages à la présidence. Il a été constaté que l'essentiel de ces dépenses (30 000€) est fait sur des crédits de recherche.

C. Réunion de la présidence avec les directions des composantes du 26 mai 2023

La présidence reçoit les directions des composantes chaque mois. Voici quelques points qui ont été abordés lors de la dernière réunion :

- Suite au départ annoncé du Directeur Général des Services, Gilles Mirambeau, le nouveau DGS a été choisi par un jury de quatre personnes (la présidente de l'UP, le vice-président Moyens, une directrice de composante et un inspecteur de l'IGESR). Ce jury a auditionné trois personnes suite à la réception de cinq candidatures. Le nom du nouveau DGS sera bientôt communiqué. Il prendra ses fonctions au 1^{er} septembre 2023.

- L'IRIAF (Institut des Risques Industriels Assurantiels et Financiers) a monté un dossier pour devenir une école d'ingénieur.e.s (la 2^e de l'UP) à la rentrée prochaine. Ce dossier est en cours d'examen. Un audit sera bientôt fait.

- Le META centre dramatique national de Poitiers Nouvelle-Aquitaine va s'installer sur un parking derrière la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société (bât. A5) pour les trois prochaines années. Ce centre est financé par Grand Poitiers et le ministère. L'UP participe en mettant du foncier à disposition. Une structure légère et démontable sera installée prochainement.

- Le dialogue Ressources humaines évolue en incluant désormais les responsables des Unités de Recherche. Une réunion plénière est organisée le 16 juin prochain pour les informer de la campagne en cours. Ils.elles seront convié.e.s à la réunion plénière de l'automne.

- Le ministère refuse que l'UP accorde du référentiel pour les responsables des petites et moyennes Unités de Recherche. Un groupe de travail a été constitué pour trouver une solution. La piste envisagée est de transformer les heures de référentiel en heures de décharge, comme pour les grandes UR. Cela signifie que les responsables seraient désormais concerné.e.s par la règle du triple cumul qui interdit de cumuler Indemnité + Décharge(s) + Heures complémentaires.

D. Mouvements des personnels BIATSS (1^{ère} mobilité)

- Arrivée de Mme Mylène Jaillette au poste de secrétaire des UR CRIHAM et HeRMA.
- Arrivée de M. Yves Lebourg sur un poste de logistique/entretien en centre-ville.
- Départ de Mme Isabelle Aabkari (responsable du pôle Relations internationales et études doctorales) à l'ENSIP.
- Mutation de Mme Nathalie Guillemet (gestionnaire de formation au pôle RIED) sur un poste de gestionnaire de formation sur le campus pour remplacer Mme Béatrice Pineau qui part à la retraite.

Lorsqu'un poste est mis à la 2^{nde} mobilité et qu'il n'est pas pourvu, il n'est mis au recrutement qu'en juillet et reste donc vacant au 1^{er} septembre. Il sera donc très probablement décidé de ne mettre que le poste de Mme Aabkari à la 2^{nde} mobilité. Les autres postes disponibles seront mis au recrutement de contractuel.le.s.

3. Point Formation

A. Compte rendu des réunions assesseur.e.s formation des 5 et 25 mai 2023

Suppression du statut AJAC

Il est rappelé que le statut AJAC (Ajourné mais Autorisé A Composer) n'existera plus à la rentrée prochaine.

A l'issue de la 2^{nde} session d'examens, les étudiant.e.s qui auraient validé un semestre entier seront identifié.e.s. Des solutions leur seront proposées (stages, formations, etc.)

Valorisation de l'engagement étudiant

Suite à la proposition du vice-président étudiant, une réflexion est engagée à l'échelle de l'UP sur une nouvelle façon de valoriser l'engagement étudiant en plus de l'UEO Engagement associatif et du CAE (Contrat d'Aménagement d'Études). La piste envisagée est celle d'un bonus sur la moyenne.

Toilettage de la charte et des règlements des examens

Une relecture a été effectuée de la charte et des règlements des examens qui a amené à quelques modifications. La direction du pôle formation fera prochainement parvenir les documents mis à jour aux assesseur.e.s. La commission formation en séance du mois de juillet ou à la rentrée devra prendre des décisions sur quelques points (mobilité sortante, validation des acquis, réorientation, ...).

Certification PIX

La commission numérique de l'UP a étudié les derniers résultats obtenus à la certification PIX. Pour l'UFR SHA, le taux de participation est très bon, mais la réussite est faible.

La commission a décidé d'assortir la certification d'une note pour inciter les étudiant.e.s à prendre cette certification plus au sérieux. Cela pourrait s'avérer complexe en SHA. Les mauvais résultats se traduiraient par une mauvaise note. En 3^e année de licence, le numérique est fondu dans le disciplinaire selon des modalités diverses en fonction des

formations. Il y aura donc un travail nécessaire d'identification de la place du numérique dans les différentes maquettes de L3, afin de pouvoir déterminer la nature de son évaluation. Cette question sera évoquée lors de la prochaine Commission Formation du 8 juin. Les décisions à l'échelle de la composante devront être arrêtées à l'issue du premier semestre, pour un vote en Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en début d'année 2024. Cette notation devra en effet être mise en place pour la rentrée 2024.

Parcoursup

La phase d'admission débute ce jour.

Des nouveautés sont mises en place sur la plateforme pour les candidat.e.s : début juillet il leur sera demandé de classer leurs vœux restés en attente selon leur priorité, de plus il sera possible d'activer « l'acceptation automatique » pour ces vœux ce qui évitera au.à la candidat.e d'aller vérifier son compte tous les jours.

Plateforme « Mon Master »

La consultation des dossiers de candidature est en cours, le classement doit être établi pour le 16 juin.

Il est rappelé que toute communication avec les candidat.e.s doit se faire par la plateforme (ex. les convocations aux auditions). La seule exception possible est dans le cadre de la vérification des pièces justificatives.

Un bilan sera fait sur cette nouvelle plateforme avec les enseignant.e.s et le service scolarité.

Une élue demande si du référentiel est prévu pour cette nouvelle tâche demandée aux enseignant.e.s. Le ressenti des collègues de différentes universités est que cette plateforme augmente la charge de travail pour les enseignant.e.s. Il est important d'alerter sur ce point.

Le directeur répond que du référentiel n'est pas prévu à ce jour dans le cadrage UP. Cette plateforme étant nouvelle, il faut attendre qu'un bilan soit tiré et voir ce qui sera ensuite décidé.

B. Compte rendu de la Commission Formation du 11 mai 2023

Interactions emplois du temps / RH / départements de formation

L'assesseur salue le travail effectué par le service Gestion des Emplois du Temps qui, en concertation avec le service RH et les départements de formation, a créé un fichier partagé qui permet la préparation des EDT et la visualisation des heures d'enseignement des enseignant.e.s. Ce fichier a été présenté par Marina Gabet, la responsable du service GET, en Commission. Il va permettre l'harmonisation et la simplification de la déclaration des heures d'enseignement.

Point Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation

Un appel à candidatures pour reprendre la responsabilité du parcours pré pro. MEEF a été lancé. A ce jour, une collègue d'Histoire, Harmony Dewez, s'est présentée pour la pré pro. MEEF Histoire-Géographie 2nd degré.

Ce parcours transversal de licence est suivi par beaucoup d'étudiant.e.s. Plus de 100 étudiant.e.s sont concerné.e.s en 2^e et 3^e années de licence pour les 1^{er} et 2nd degrés. Sans

coordonat.eur.rice, ce sera très difficile de faire fonctionner ce parcours, cela serait a minima en gestion administrative.

Le référentiel est de 9h pour le 2nd degré en licence et 15h pour le 1^{er} degré. Pour le master (3 parcours : Sciences économiques et sociales, Histoire-Géographie et Education musicale), le référentiel a été récemment augmenté à 17h.

4. Point BIATSS

Les élu.e.s n'ont pas de communication à faire au Conseil.

5. Point étudiant

- Aucun problème important n'a été remonté concernant la tenue des examens.

- L'assesseure, Maylis Boudreault, obtiendra son diplôme de master de Psychologie à la fin de l'année universitaire. Elle quittera donc l'UFR.

Le directeur remercie Maylis Boudreault pour son travail au sein de l'équipe de direction.

Les élu.e.s étudiant.e.s et la direction de l'UFR proposent que Damien Duperré assure l'intérim d'assesseur étudiant en attendant les élections partielles au Conseil d'UFR du mois de novembre.

Damien Duperré est étudiant en 2^e année de licence d'Histoire. Il souhaite s'inscrire dans la continuité des dernier.e.s assesseur.e.s en continuant d'assurer une bonne communication entre l'équipe de direction et les étudiant.e.s.

Le Conseil vote par 27 voix pour et 2 votes blancs en faveur de la nomination de Damien Duperré en tant qu'assesseur étudiant.

6. Point Recherche

A. Le projet IMPACT-UP

Ce projet a été présenté par le vice-président Recherche, Yves Gervais, le 27 avril dernier et des précisions seront apportées mi-juin par Thomas Rogaume, qui en est le porteur. Ce programme a été obtenu par l'UP dans le cadre de l'AAP ASDESR, Accélération Stratégie des Etablissements d'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation, France 2030. Deux lignes prioritaires ont été décidées : répondre à des appels à projets européens et contribuer à la formation continue et professionnelle. Il apporte un soutien financier, prioritairement sur la masse salariale. Le financement sera de 100% pour trois ans, puis sera dégressif.

La cellule Europe au sein de la DRInnov (Direction de la Recherche et de l'Innovation) coordonnera cette mission Projet de recherche européen. Quatre personnes ont été recrutées : un ingénieur d'études qui aura pour mission de sensibiliser les chercheu.r.se.s, identifier les partenaires et monter les projets, et trois ingénieur.e.s de recherche qui

établiront une veille pour repérer les appels à projets européens pertinents et aideront à monter et rédiger les projets.

La société civile a de plus en plus de besoins spécifiques qui peuvent nécessiter l'expertise des chercheur.r.se.s. Les sciences humaines doivent évoluer en ce sens pour une meilleure reconnaissance. En répondant aux appels, les sciences humaines apportent leur expertise pour aider les décideu.r.se.s à répondre aux défis contemporains.

B. Les Comités de Suivi Individuel (CSI) de thèse

Le système des CSI a été modifié. Désormais un entretien est obligatoire à la fin de chaque année. Le CSI est composé d'une personne de la discipline et d'une personne extérieure, et doit être validé par l'Ecole Doctorale. Idéalement le même CSI assure le suivi pendant les trois années de la thèse. L'entretien est proposé au.à la doctorant.e en lien avec le.la direct.eur.rice de thèse et est validé par l'ED. Avant cet entretien, le.la doctorant.e doit transmettre une synthèse présentant l'état de ses recherches. L'entretien se décline en trois phases : présentation de l'avancement des travaux et discussion (le.la direct.eur.rice peut ou non être présent.e selon l'ED), puis entretien avec le.la doctorant.e sans la direction de thèse, enfin entretien avec la direction sans le.la doctorant.e. Le CSI émet un avis argumenté sur la demande de réinscription qu'il transmet à l'ED dont le Conseil l'examinera. L'objectif des entretiens était jusqu'à présent exclusivement de vérifier que le.la doctorant.e travaille dans de bonnes conditions (moyens matériels et bonne entente avec la direction). Le CSI est maintenant habilité à apporter des éléments de conseil sur le contenu de la thèse également. En cas de problème constaté, l'ED peut être contactée et elle peut entreprendre une médiation. L'annualisation de l'entretien devrait permettre de mieux suivre le.la doctorant.e en identifiant d'éventuels problèmes beaucoup plus tôt.

Des élu.e.s font part de la surprise de nombreu.x.ses collègues de l'afflux de CSI et de dossiers. Se pose la question de l'utilité de la démarche annualisée. Faire partie d'un CSI demande beaucoup de temps, d'autant plus maintenant que l'examen porte également sur le fond. Les tâches administratives s'accumulent pour les enseignant.e.s. Il est demandé si du référentiel est prévu pour les CSI.

Il est répondu que les CSI font l'objet d'un cadrage national qui impose l'annualisation. Le suivi individuel (aspects matériel et psychologique) est toujours la priorité, viennent ensuite éventuellement les questions sur le fond. Du référentiel n'est pas prévu. Aujourd'hui, le RIPEC (Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs) donne la possibilité d'être reconnu.e pour les tâches administratives effectuées.

C. La science ouverte Hal

Il est rappelé qu'il est désormais nécessaire d'enregistrer ses recherches sur Hal puisque cette plateforme sera utilisée pour la prochaine évaluation HCERES.

D. Les projets interdisciplinaires de l'UFR

L'UP a fait part de sa volonté de développer l'interdisciplinarité. Trois projets sont en cours à l'UFR qui seront à l'ordre du jour de la Commission Recherche du 22 juin :

- Journée d'études sur les lectures savantes dans le cadre de l'inauguration de la bibliothèque universitaire A2. Elle se déroulera mi-novembre. Plusieurs personnes intéressées ont déjà répondu à l'appel. Les doctorant.e.s sont également concerné.e.s.

- Cycle de conférences proposées par l'UFR : les thématiques seront choisies en rapport avec les questions que la société se pose. Un calendrier sera établi pour l'année universitaire 2023-24.

- Une réflexion est en cours sur la création d'une chaire de l'université. C'est un projet de la Fondation UP. Cette chaire serait sur l'énergie et le territoire. Elle serait basée à Châtelleraut. A ce stade, l'information est diffusée pour connaître les personnes intéressées et celles qui travaillent déjà sur cette thématique.

7. Point Relations internationales

Notes du 2nd semestre

Il est rappelé que les notes des étudiant.e.s internation.aux.ales étaient à rendre pour le 15 mai et que certaines sont toujours manquantes et urgemment attendues par le service RI. Les enseignant.e.s concerné.e.s doivent transmettre les notes à leur référent.e RI.

Accueil d'une délégation tchadienne en visite à l'UP

Une délégation formée de Mahamet Saleh Daoussa Haggar, président de l'université de N'Djamena et de Sylvain Lamourette, attaché d'ambassade de France au Tchad (SCAC) a été reçue à l'UFR le 30 mai dernier. L'UFR leur a été présentée. Ils ont également visité la BU Michel Foucault.

Quelques dates

31 mai 2023 : date limite du retour des décisions des candidat.e.s Etudes en France (rappel : date limite d'inscription : 29/09/23)

16 septembre 2023 : pique-nique organisé à l'îlot Tison par le SURIEE pour les étudiant.e.s internation.aux.ales

8. Point Finances

Lors de la dernière séance du Conseil, le 27 avril 2023, les règles de répartition du budget « Formation-support » entre les enveloppes mutualisées, le transversal et les départements de formation ont été votées sans le point Contribution SCD (Service Commun de Documentation). Cette contribution était d'un montant fixe de 40 500€. Or un travail avait été effectué pour convertir en taux toutes les autres attributions. Le Conseil a donc demandé s'il était possible de convertir cette somme en taux afin d'harmoniser toute la répartition. L'équipe de direction a travaillé en concertation avec le service financier et le SCD. Il est donc proposé aujourd'hui le taux de 15% avec un plancher à 35 000€ pour permettre au SCD de continuer à fonctionner et notamment de payer les abonnements.

Le Conseil vote en faveur de la contribution au SCD à hauteur de 15% du budget « Formation-support » avec un plancher de 35 000€, avec une abstention.

Tous les articles de la répartition du budget « Formation-support » entre les enveloppes mutualisées, le transversal et les départements de formation ont été votés et pourront donc être appliqués dès janvier 2024 (Cf. Annexe).

Le SCD souhaite que l'UP revoie les prélèvements aux composantes et attribue directement les contributions à son budget prévisionnel.

9. Questions diverses

- Le directeur fait part de la demande d'un élu enseignant vacataire d'aborder le statut des enseignant.e.s vacataires pendant cette séance.

Il y a environ 500 enseignant.e.s vacataires à l'UFR SHA. Depuis début 2023, il est obligatoire de payer mensuellement les heures d'enseignement effectuées. L'UFR applique la mensualisation sur la base du service fait. Cela implique la vérification des heures faites et donc la création d'un poste dédié aux enseignant.e.s vacataires au service Ressources Humaines. Ce poste a été créé lors de la réorganisation des services administratifs. Le directeur rappelle aux départements que pour que les heures d'enseignement effectuées par les enseignant.e.s vacataires puissent être payées régulièrement, les heures doivent être remontées au service RH. Lorsque leurs heures ne leur sont pas payées, les vacataires n'en comprennent pas toujours la raison et cela peut les mettre dans une situation financière très inconfortable. Cette année, deux vacataires ont rencontré des problèmes pour le paiement de leurs heures. A chaque fois, cela était dû au fait que les heures d'enseignement n'avaient pas été communiquées au service RH par le département.

Avec la mise en place d'un nouveau fichier de suivi des emplois du temps par les services GET et RH, les noms des chargé.e.s de cours apparaîtront face à leurs enseignements. Le suivi des heures d'enseignement devrait se trouver facilité pour le service RH.

Une élue rappelle que l'amélioration de la situation des enseignant.e.s vacataires est due à leur mobilisation qui a obligé le ministère à mettre en place la mensualisation. Il est important de reconnaître la grande utilité des enseignant.e.s vacataires et les difficultés que peut engendrer le fait de ne pas être payé régulièrement. Il est possible que des vacataires n'aient pas signalé des problèmes de paiement par peur que leur contrat ne soit pas renouvelé.

- Un élu demande à la direction pourquoi la demande des élu.e.s de la liste « Pour une UFR pluraliste, ouverte et inventive » de transmettre son compte rendu de la séance du 27 avril est restée sans réponse. La question de la diffusion du compte rendu rédigé par une liste d'élu.e.s avait déjà été abordée en séance du mois de novembre 2022.

Le directeur répond que la non diffusion de ce compte rendu a été motivée par deux raisons. Le compte rendu a été envoyé à la direction vendredi 26 mai soit moins d'une semaine avant que le PV officiel soit approuvé et puisse être rendu public. Sa diffusion n'avait donc pas pour objectif comme cela a été le cas par le passé de fournir un compte rendu de Conseil, non officiel, rapidement, avant la séance suivante.

De plus, suite à la diffusion d'un compte rendu non officiel d'une précédente séance, des collègues s'étaient manifesté pour dire qu'ils.elles ne souhaitaient pas recevoir ce compte rendu et regrettaient qu'il soit envoyé sur des listes de diffusion dont il n'est pas possible de se désabonner. Ce problème devrait être résolu avec la mise en place de la nouvelle plateforme IRIS qui remplacera l'ENT existant d'ici la fin de l'année 2023. Cette plateforme

offrira la possibilité de choisir les informations que l'on souhaite recevoir. Elle devrait également permettre la création de listes de diffusion spécifiques auxquelles chacun.e serait libre de s'abonner ou non (comme c'est le cas aujourd'hui avec les listes syndicales).

L'élu rappelle que lorsque cette question avait été abordée précédemment la direction s'était engagée à continuer de diffuser le compte rendu des élu.e.s en attendant de trouver une solution pour les collègues qui ne souhaitent pas le recevoir.

Les personnes intéressées par la réception des comptes rendus sont appelées à se faire connaître auprès des élu.e.s de la liste « Pour une UFR pluraliste, ouverte et inventive ».

Prochains rendez-vous :

- Commission Recherche restreinte mardi 6 juin à 10h
- Commission Formation jeudi 8 juin à 14h
- Commission Recherche lundi 12 juin à 10h00
- Commission Relations internationales jeudi 15 juin à 14h
- Commission Recherche jeudi 22 juin à 14h
- Commission Culture et vie associative jeudi 29 juin à 14h
- Commission Formation mardi 4 juillet à 14h
- Conseil d'UFR jeudi 6 juillet à 14h

**Le responsable des services,
Eric MARCEAU**



**La secrétaire de séance,
Nadia SGOIFO**



**Le Directeur,
Jean Louis YENGUÉ**





Règles de répartition du budget « formation-support » entre les enveloppes mutualisées, le transversal et les départements de l'UFR SHA

Votées lors des Conseils d'UFR des 27 avril et 1^{er} juin 2023

Mises en œuvre à partir de janvier 2024

1) Formation et Support Investissement

Attribution de 15 % du budget Formation et Support pour les départements en Investissement

Rappel des règles de répartition entre les départements (hors CFMI) :

Base fixe : 80% pour tous les départements

.1/2 pour SIC

. ½ pour Anthropologie

Base variable : 20% en fonction des effectifs en licence et en master

2) Formation et Support Fonctionnement

Exclusion de la Formation Continue et de l'Apprentissage de ce calcul.

Attribution de 40 % du budget Formation et Support pour les départements en Fonctionnement

Le budget Formation et Support = (attributions - contributions) - (reversement CFMI) + (ressources propres dont TA) + (Frais de gestion sur prestations et conventions, à l'exclusion de cas particuliers pour lesquels des frais de gestion ne peuvent pas s'appliquer (crédits fléchés avec justification de l'utilisation des crédits, etc.))

Rappel des règles de répartition entre les départements (hors CFMI)

Base fixe : 80% pour tous les départements

.1/2 pour SIC

. ½ pour Anthropologie

Base variable : 20% en fonction des effectifs en licence et en master

NB : Seules les recettes connues lors de la construction du budget sont intégrées dans le calcul

3) Frais de gestion sur prestations et conventions, à l'exclusion de cas particuliers pour lesquels des frais de gestion ne peuvent pas s'appliquer (crédits fléchés avec justification de l'utilisation des crédits, etc.)

Les frais de gestion prélevés par l'UFR s'alignent sur ceux de l'UP : soit 16,7 % en 2023
Ils s'appliquent :

- Aux recettes des Cahiers de civilisation médiévale du CESCO
- A toute recette recherche et formation non encadrée par une convention et non conditionnée par une justification de l'utilisation des crédits.

4) Formation continue

50% pour les départements :

- Au prorata des effectifs de l'année N-1 inscrits en FC
- Avec un coefficient de 4 pour les contrats professionnels et de 1 pour les reprises d'études et les VAE

50% restants sont attribués au transversal de l'UFR

5) Apprentissage

Les dépenses imputées sur le budget apprentissage sont réglementées et doivent servir uniquement au fonctionnement de ces formations (justification des dépenses)

- Le taux de prélèvement de l'UFR s'aligne sur le taux pour le calcul des frais de gestion par l'UP. Il est de 16,7 % en 2023.
- Le budget apprentissage (après déduction des frais de gestion) est réparti entre les parcours ouverts à l'apprentissage au prorata des effectifs.

6) CFMI

Le taux de 16.7% (taux pour le calcul des frais de gestion par l'UP) sera donc appliqué à la dotation de l'UP.



7) Contribution SCD

La contribution au SCD est de 15 % du budget Formation et Support avec un plancher de 35 000 euros.

Le budget Formation et Support = (attributions - contributions) - (versement CFMI) + (ressources propres dont TA) + (Frais de gestion sur prestations et conventions, à l'exclusion de cas particuliers pour lesquels des frais de gestion ne peuvent pas s'appliquer (crédits fléchés avec justification de l'utilisation des crédits, etc.))

8) Enveloppes mutualisées

La somme totale des enveloppes mutualisées représente 10 % du budget Formation et Support en Fonctionnement (Hors Formation continue et Apprentissage)

Le budget Formation et Support = (attributions - contributions) - (versement CFMI) + (ressources propres dont TA) + (Frais de gestion sur prestations et conventions, à l'exclusion de cas particuliers pour lesquels des frais de gestion ne peuvent pas s'appliquer (crédits fléchés avec justification de l'utilisation des crédits, etc.))

La ventilation entre les enveloppes est proposée annuellement par la Commission Finances :

- Contribution ERM
- Enveloppe RI
- Enveloppe culture
- Enveloppe voyages pédagogiques
- Enveloppe subventions associations étudiantes

9) Conventions de partenariat pédagogique à impact financier et non conditionnées par une justification de l'utilisation des crédits

Pour les partenariats < 10 000 euros :

- 20 % pour le transversal
- 80 % pour le département concerné

Pour les partenariats > 10 000 euros :

- 40 % pour le transversal
- 60 % pour le département concerné

10) Mutualisation des crédits en fin d'exercice

Le taux "plancher" de mutualisation est de 85% de consommation des crédits pour le fonctionnement et de 100% pour l'investissement.

La mutualisation sera faite à l'automne.

La date précise sera proposée en septembre par l'équipe de direction

Le directeur,
Jean Louis Yengué



Le responsable administratif,
Eric Marceau



